

EXAMEN PÉRIODIQUE

UNIVERSEL DU SÉNÉGAL

UPR INFO PRÉ-SESSION POUR
LE SÉNÉGAL

NOVEMBRE 2023

Déclaration au nom de Amnesty
International

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY INTERNATIONAL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

- Couvre 22 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, allant de la Mauritanie à la République du Congo
- Travaille avec 10 entités nationales au sein de ces 22 pays
- « Nous prenons l'injustice comme une affaire personnelle » à Amnesty International
- Présentation va porter sur 3 thèmes :
 - Les droits de l'enfant
 - La liberté d'expression et de la presse
 - L'usage excessif et mortel de la force durant les manifestations, et les détentions arbitraires

LES DROITS DE L'ENFANT

- 3^e cycle EPU (novembre 2018) le Sénégal avait reçu et accepté plusieurs recommandations portant sur la protection de l'enfance, sur la protection des droits des enfants-talibés, victimes de mendicité forcée (114.214; 114.211; 114.92).
- Après consultations avec société civile et forces vives, élaboration d'un projet de Code de l'Enfant et d'un projet de loi sur la modernisation des daaras.
- Opérations de retrait des enfants de la rue

Recommandations:

- **Adopter sans plus tarder le projet de Code de l'enfant et le projet de loi portant statut du « daara » pour garantir la protection effective des droits des enfants.**
- **Réviser les dispositions discriminatoires à l'endroit des femmes dans le Code la Famille de 1972 (Articles 111, 152, 196 et 277)**

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LA PRESSE

- 3^e cycle EPU (novembre 2018) le Sénégal avait reçu et accepté sur la liberté d'expression et la protection des journalistes (114.81; 114.85; 114.82; 114.86).
- Depuis 2021, multiplication des arrestations de journalistes, des coupures de signaux TV, et des restrictions d'accès à Internet et aux réseaux sociaux.

Recommandations :

- **Abroger les peines de prison pour les délits de diffamation, diffusion de fausses nouvelles et offenses au chef de l'État.**
- **Cesser de recourir à des mesures disproportionnées et de portée générale dans le cadre du maintien de l'ordre lors de manifestations, telles que l'interruption de l'accès à Internet et aux réseaux sociaux.**
- **Adopter une loi relative à la protection des défenseur·e·s des droits humains.**

L'USAGE EXCESSIF ET MORTEL DE LA FORCE/ET LES DÉTENTIONS ARBITRAIRES

- 3e cycle EPU (novembre 2018), le Sénégal avait reçu plusieurs recommandations appelant à supprimer les restrictions à la liberté de manifester (USA; 145.17)
- Usage mortel de la force : au moins 56 morts durant les manifestations, dont la majorité par balles entre mars 2021 et aout 2023
- Restriction du cadre législatif avec amendements de juin 2021 au Code Pénal : participation à des manifestations non-autorisées qui se terminent par la violence qualifiée d'infraction terroriste.
- 1000 personnes en détention pour manifestations en septembre 2023

Recommandations :

- **Réviser les dispositions de l'amendement de 2021 du Code Pénal qui assimilent à des actes terroristes, le fait de participer ou d'appeler à participer à des manifestations non-autorisées aboutissant à des violences.**
- **Enquêter sur les cas d'usage mortel de la force depuis mars 2021 et traduire les auteurs en justice.**
- **Libérer les détenus pour exercice de leur liberté d'expression/de réunion pacifique**

EXAMEN PÉRIODIQUE

UNIVERSEL DU SÉNÉGAL

UPR INFO PRÉ-SESSION POUR
LE SÉNÉGAL

NOVEMBRE 2023

Déclaration au nom de Amnesty
International

AMNESTY
INTERNATIONAL

